



TABLE RONDE DE HAUT NIVEAU SUR LE RETOUR ET LA RÉINTÉGRATION DES RÉFUGIÉS BURUNDAIS

DOCUMENT SUR LES RÉSULTATS CLÉS

Resumé

Le Gouvernement du Burundi et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ont organisé une table ronde de haut niveau à Bujumbura le 2 novembre 2022 afin de renforcer le soutien au retour et à la réintégration des réfugiés burundais. Cet événement a été généreusement sponsorisé par l'Union européenne. Le ministre de l'Intérieur du Burundi, S.E. M. Martin Niteretse, et la Haut-Commissaire adjointe du HCR, Kelly T. Clements, ont participé à cet échange stratégique, aux côtés de représentants de multiples ministères sectoriels et d'autorités infranationales, ainsi que de représentants diplomatiques, dont des ambassadeurs, et de représentants des pays d'asile accueillant des réfugiés burundais. Il y avait également des représentants du Groupe de la Banque mondiale (GBM), de la Banque africaine de développement (BAD), du Fonds international de développement agricole (FIDA), de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), des partenaires bilatéraux de développement, des agences des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et des associations de rapatriés. Au total, 182 personnes ont participé à cet événement.

Ce document final conjoint sera présenté lors du Dialogue du Haut Commissaire du HCR sur les défis de Protection, qui se tiendra à Genève les 7 et 8 décembre 2022, afin d'identifier les moyens de renforcer la coopération dans le secteur du développement pour faire progresser la protection et les solutions durables, en particulier l'inclusion socio-économique des rapatriés et de leurs communautés de retour.

Contexte du Burundi

Depuis avril 2015, plus de 400 000 personnes ont fui le Burundi pour se réfugier dans les pays de la région, notamment la République démocratique du Congo, le Kenya, le Mozambique, le Rwanda, la Tanzanie et l'Ouganda. Travaillant dans le cadre des accords tripartites conclus avec le Gouvernement du Burundi et les pays d'asile, le HCR a rapatrié depuis septembre 2017 plus de 200 000 réfugiés burundais. On estime que 56 % des personnes rapatriées sont des enfants. Si les rapatriés ont été bien accueillis chez eux, ils sont confrontés à divers défis pour assurer une réintégration durable.

Conformément au Pacte mondial pour les réfugiés (GCR), le gouvernement du Burundi et le HCR travaillent avec le gouvernement au niveau local et national, les organisations intergouvernementales, les partenaires humanitaires, de développement et de consolidation de la paix pour améliorer les conditions d'un retour durable tout en recherchant des solutions holistiques pour les réfugiés et les rapatriés burundais. Ces solutions incluent l'intensification des activités visant à renforcer l'autonomisation des rapatriés et à travers l'amélioration des moyens de subsistance dans les zones de retour et d'accueil.

La situation des réfugiés burundais justifie un plaidoyer continu pour des ressources supplémentaires afin de saisir les opportunités de solutions durables. En effet, le Burundi reste l'une des situations les moins financées au monde. Il est plus important que jamais de tirer parti du soutien technique et financier des acteurs de la coopération au développement, y compris les banques de développement multilatérales, les organisations de développement bilatérales et les acteurs du secteur privé.

Résultats Clés

1. COORDINATION INSTITUTIONNELLE

- 1.1. Renforcer la coordination ministérielle intersectorielle sur la réintégration, sous la tutelle du Premier ministre.
- 1.2. Renforcer, sous la direction du bureau du coordinateur résident des Nations unies, la durabilité des cadres normatifs et des stratégies. Envisager de transformer le plan conjoint de retour et de réintégration des réfugiés (JRRRP) en une stratégie nationale de retour et de réintégration multi-acteurs, pluriannuelle et plus inclusive, dotée d'une fonction de coordination renforcée.

2. MECANISMES DE FINANCEMENT

- 2.1. Assurer l'inclusion systématique des rapatriés dans les programmes de développement nationaux afin de répondre efficacement à leurs besoins dans différents secteurs (santé, éducation, nutrition, etc.).
- 2.2. Explorer la possibilité d'accéder à de nouveaux instruments financiers, tels que l'allocation de prévention et de résilience de la Banque mondiale au Burundi, et influencer la conception de leur programmation afin de garantir l'inclusion des rapatriés et de leurs communautés de retour.
- 2.3. Les partenaires bilatéraux de développement doivent financer des projets spécifiques dans les zones de retour qui incluent toutes les communautés et s'appuient sur la planification et les priorités communautaires. Ces partenaires doivent aussi identifier les possibilités d'inclure explicitement les rapatriés et les zones de retour intensif dans des programmes de développement bilatéraux plus larges.
- 2.4. Encourager l'engagement du secteur privé et l'utilisation d'outils de finance digitale pour soutenir la réintégration
- 2.5. Étudier la possibilité d'établir un sous-volet dédié à la réintégration dans le cadre du Fonds fiduciaire multipartenaires existant pour le Burundi, conformément au Cadre de coopération pour le développement durable des Nations unies. Ce faisant, il est important de s'adresser aux donateurs non-résidents pour susciter un intérêt supplémentaire pour le Burundi. Ce fonds fiduciaire pourrait soutenir un certain nombre d'interventions, notamment
 - Des projets visant à soutenir les efforts de cohésion sociale et à remédier aux vulnérabilités en matière de protection.
 - Des projets visant à aider les individus/ménages à trouver des solutions par eux-mêmes (par exemple, l'accès au financement pour les entrepreneurs ou les coopératives).

3. APPROCHES REGIONALES

- 3.1. Développer une feuille de route régionale pour formuler des solutions holistiques pour les réfugiés burundais, en élaborant un plan de travail commun incluant les besoins financiers, dans le but de soutenir une approche graduelle et par étapes de la promotion des retours au Burundi.
- 3.2. Faciliter le dialogue entre les ministères sectoriels au Burundi et leurs homologues dans les pays d'asile afin de supprimer les obstacles à la réintégration durable (par exemple, l'équivalence des documents officiels, des certificats d'éducation et des certificats de formation professionnelle).
- 3.3. Continuer à fournir des informations dans les pays d'asile sur la situation au Burundi et sur le processus de retour (par exemple, faciliter les missions "go-and-see" et "come-and-tell").